



Assemblée générale

Distr. limitée
5 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Cinquième Commission
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

**Projet de résolution déposé par la Présidente de la Commission
à la suite de consultations**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XXII de sa résolution [72/262](#) A du 24 décembre 2017, la section II de sa résolution [72/262](#) C du 5 juillet 2018, la section XIV de sa résolution [73/279](#) A du 22 décembre 2018, sa résolution [73/280](#) A du 22 décembre 2018 et la section IV de sa résolution [73/279](#) B du 15 avril 2019,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. *Rappelle* le paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire encore les dépenses opérationnelles de 1 pour cent ;
4. *Approuve* un budget de 56 155 800 dollars des États-Unis (montant net) pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda ;
5. *Ouvre*, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution [41/213](#) du 19 décembre 1986, un crédit supplémentaire de

¹ [A/73/352/Add.9](#).

² [A/73/498/Add.9](#).



56 327 400 dollars (montant net) au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu du montant estimatif des dépenses pour 2018 s'élevant à 171 600 dollars ;

6. *Ouvre également*, au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, un crédit de 590 600 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
